4i TRACTION
innovation · investment
infrastructure · integration

Dix recommandations pour une politique climatique européenne transformatrice

L'UE a pour ambition à être le premier continent à atteindre la neutralité climatique. Cependant, elle n'est pas en voie d'atteindre son objectif pour 2050 et des lacunes importantes subsistent en matière d'innovation, d'investissement, d'infrastructure et d'intégration des politiques.

Le projet 4i-TRACTION identifie comme problèmes clés la lenteur du développement des infrastructures, un déficit d'investissement annuel de 406 milliards d'euros, une innovation insuffisante tout au long de la chaîne d'innovation et une intégration inégale entre les secteurs.

Pour parvenir à la neutralité climatique, il est essentiel d'adopter une approche pangouvernementale, d'augmenter le financement public et d'apporter un soutien politique stratégique. Nous présentons dix recommandations politiques pour l'action future de l'UE en matière de climat.

Intégration | Infrastructure | Innovation | Investissement

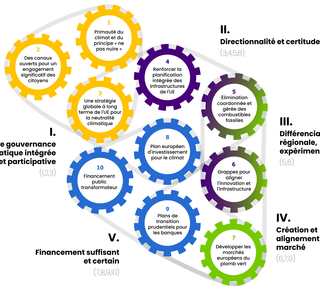

1 Accorder au climat une priorité de principe et éviter les politiques qui nuisent de manière significative aux objectifs climatiques

Gouvernance climatique intégrée et participative

L'intégration de la politique climatique (IPC) est essentielle pour garantir que le changement climatique est pris en compte et coordonné dans tous les secteurs et domaines politiques, au lieu d'être traité comme une question isolée.

- Nouvelle disposition dans la **loi européenne sur le climat pour donner la priorité aux IPC** dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE.
- Modifier le règlement sur la gouvernance afin d'inclure les **principes de l'IPC, de l'absence de préjudice significatif et de la synergie** dans les stratégies et les processus de planification au niveau de l'UE et des États membres.

2 Des canaux ouverts pour un engagement significatif des citoyens

Gouvernance climatique intégrée et participative

L'appropriation et le soutien de la société sont essentiels pour faciliter la transition climatique dans l'ensemble de l'UE (et au-delà). Lors de la révision du règlement sur la gouvernance :

- Des standards élevés et une approche globale de la participation du public à la gouvernance climatique de l'UE devraient être établis dans une section dédiée à la **participation du public**.
- La responsabilité envers les citoyens devrait être renforcée en garantissant un **accès général et cohérent à la justice** pour les questions liées au climat dans l'ensemble de l'UE.

3 Une stratégie globale à long terme de l'UE pour la neutralité climatique

Gouvernance climatique intégrée et participative

Orientation et certitude

Grâce à la **planification**, les décideurs politiques sont en mesure d'identifier et d'éviter les options politiques et leurs impacts :

- La **stratégie globale à long terme de l'UE pour la neutralité climatique** (LTS) devrait être préparée tous les dix ans et mise à jour tous les cinq ans (année dans le règlement sur la gouvernance) en s'appuyant sur les données scientifiques les plus récentes, y compris les avis du Conseil Scientifique Consultatif Européen sur le Climat.
- Inclure dans la loi européenne sur le climat/le règlement sur la gouvernance une disposition obligeant les **secteurs économiques clés à élaborer des feuilles de route contraignantes pour la transition vers la neutralité climatique nette**.

4 Renforcer la planification intégrée des infrastructures de l'UE

Orientation et certitude

Les infrastructures de l'UE doivent être transformées pour répondre aux besoins des **systèmes d'énergie et de transport climatiquement neutres**. Celles-ci ne peut entraver la décarbonisation de l'industrie, des transports et de l'environnement bâti.

- L'UE devrait jouer un **rôle plus prépondérant en veillant à ce que les infrastructures transnationales nécessaires** soient planifiées et mises en œuvre. Priorité initiale : l'interopérabilité des infrastructures électriques.
- Un **plan d'infrastructure intégré de l'UE** qui s'aligne sur les objectifs climatiques et la stratégie à long terme de l'UE devrait être développé.

5 Élimination coordonnée et gérée des combustibles fossiles

différenciation régionale et expérimentation

Orientation et certitude

Une **disparition non coordonnée des chaînes de valeur des combustibles fossiles** pourrait avoir des **effets perturbateurs** entraînant des pertes de bien-être en raison des actifs échoués, des difficultés sociales et de la résistance de l'opinion publique.

- Ancrer les **calendriers et les dates de fin** d'utilisation des technologies basées sur les combustibles fossiles dans la législation européenne pertinente.
- Planifier le **déclassement ou la réaffectation** des infrastructures qui soutiennent les technologies basées sur les combustibles fossiles.
- Convenir de **mettre fin à tout financement public des actifs** et des infrastructures fossiles.

6 Les grappes pour aligner l'innovation et l'infrastructure sur les solutions de neutralité climatique

création et alignement des marchés

différenciation régionale et expérimentation

Les **grappes locales** peuvent être le fer de lance de la transformation vers la neutralité climatique.

- Utiliser les grappes locales spécifiquement pour **tester et faciliter la coévolution du développement technologique**
- Intégrer un élément de regroupement dans les appels **d'offres des missions de l'UE**, permettant aux regroupements régionaux de demander un financement au niveau de l'UE.
- **Contrôler et développer** des structures de gouvernance pour superviser les développements

7 Développer des marchés porteurs verts européens pour les matériaux de base respectueux du climat

financement suffisant et certain

création et alignement des marchés

Les marchés porteurs verts garantissent une **demande prévisible de produits et de processus à faibles émissions**, en particulier dans le domaine des matériaux de base tels que l'acier, le ciment ou les engrais. L'UE devrait :

- Développer une **stratégie européenne** pour créer des marchés porteurs pour les matériaux de base, en rationalisant les processus existants.
- Réviser les **directives sur les marchés publics** afin de faire de l'option écologiquement durable la norme.
- Envisager **l'introduction de quotas ou de normes** (négociables) pour les produits finis.

8 Un plan européen d'investissement climatique à long terme pour combler le déficit d'investissement climatique

financement suffisant et certain

Orientation et certitude

Un plan d'investissement climatique de l'UE peut contribuer à **combler le déficit d'investissement climatique de l'UE** (supérieur à 400 milliards d'euros).

- Expliquer le **montant du financement** de l'UE qui devrait être mobilisé et comment.
- Le montant des fonds qui devraient provenir des **budgets publics** des États membres.
- Indiquer les options permettant **d'aligner les subventions, la fiscalité et les politiques fiscales** sur les objectifs climatiques de l'UE.

9 Plans de transition prudentiels pour les banques

financement suffisant et certain

Création et alignement du marché

Les **pratiques de prêt des banques** ne sont actuellement pas alignées sur les objectifs climatiques de l'UE.

- L'Autorité bancaire européenne (ABE) devrait **introduire des lignes directrices claires sur les plans de transition prudentiels** pour les banques de l'UE afin d'aligner leurs pratiques d'investissement et de prêt.
- Les banques devraient être tenues de **d'élaborer des stratégies détaillées et réalisables**, assorties d'objectifs scientifiquement crédibles à l'horizon 2050.
- Les plans devraient être **vérifiés par les autorités de surveillance bancaire**.

10 Financement public transformateur

financement suffisant et certain

L'UE dispose d'un **paysage étendu et complexe en matière de financement de la transition**

- Une **augmentation de la quantité** de financement public est nécessaire, par exemple générée par les ressources propres de l'UE (revenus de la vente aux enchères du système d'échange de quotas d'émission de l'UE).
- **Améliorer la répartition** entre le financement centralisé au niveau de l'UE et le financement décentralisé.